

Le Syndicat des cols bleus met la Ville en demeure

Déglçage tardif lors du verglas du 18 janvier



par Nathalie Villeneuve

Article mis en ligne le 25 janvier 2010 à 15:35



Les saleuses sont sorties plus de deux heures après le début de la pluie verglaçante, le 18 janvier, dit-on au Syndicat des cols bleus de Laval. (Photo: Martin Alarie)

La pluie verglaçante s'est déclarée à cinq heures du matin, le 18 janvier, mais les travaux de déglçage n'ont pourtant commencé que plus de deux heures plus tard, affirment les cols bleus, qui alertent le Conseil des services essentiels et mettent la Ville en demeure de corriger le tir à l'avenir.

Selon la version du Syndicat, les saleuses n'ont été mises à l'œuvre que vers 7 h 30, alors qu'une équipe affectée au colmatage de fuites au cours de la nuit aurait pu être sur le terrain dès 5 h.

Selon Martin Gagnon, président du Syndicat, le superviseur de l'équipe avait été mis au courant des conditions météorologiques. Il aurait malgré tout décidé de donner congé à ses employés.

Plus d'accidents

Une radio montréalaise faisait état, le 18 janvier, de nombreux accidents à Laval, imputés à des ratés du Service des travaux publics. Au Département de police de Laval, on mentionne que de nombreux accidents ont été signalés, dans la journée du 18.

«Il n'y a eu aucun accident majeur, mais il y a eu plus de rapports d'accident que lors d'une journée normale. C'est toujours le cas quand les conditions sont mauvaises», mentionne le sergent François Dumais.

Pour le Syndicat des cols bleus de Laval, l'important était de se distancier des erreurs qui ont pu être commises par son employeur. «C'est pas nous qui décidons de sortir pour déglacer. Il faut que Ville de Laval prenne ses responsabilités», juge M. Gagnon.

La lettre envoyée au Conseil des services essentiels, le 22 janvier, n'est pas une première, pour le Syndicat des cols bleus de Laval. En mars 2007, la médiation du Conseil avait abouti à la réembauche de sept salariés. Le Syndicat estimait que des mises à pied nuisaient à la bonne marche des opérations de déneigement.

Négociation

Invité à commenter la mise en demeure envoyée par le Syndicat, le porte-parole de la Ville, Marc Laforge, a réagi laconiquement. «On ne va pas débattre de la question sur la place publique», dit-il.

Il déplore toutefois la propension du Syndicat à utiliser les médias pour faire connaître ses récriminations. «Ils se préparent à négocier», a-t-il ajouté.

Le contrat de travail des cols bleus de Laval arrive à échéance le 2 février, indique Martin Gagnon. Mais la démarche du Syndicat n'a rien à voir avec une stratégie de négociation, souligne-t-il.

«On dénonce simplement une situation. Il y a quelqu'un qui a fait une erreur. Quand un col bleu fait une erreur, il est sanctionné. Je crois que ça devrait être la même chose de leur côté.»